

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE

décembre 2014

**Les décès
des salariés agricoles
à la suite d'un accident
du travail ou d'une maladie
professionnelle
en 2011, 2012 et 2013**

Données nationales

LES DECES DES SALARIES AGRICOLES A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2011, 2012 ET 2013

Données nationales

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page :

Marie-Claude MASTAIN

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
RESUME	4
INTRODUCTION	5
SOURCES ET DEFINITIONS.....	5
I - UN NOMBRE DE DECES DANS LA MOYENNE EN 2013	6
II - LES DEUX TIERS DES DECES SURVIENNENT A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL.....	6
III - LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE SONT A L'ORIGINE DE PLUS DU TIERS DES DECES DE 2011 A 2013.....	8
IV - PRES DE LA MOITIE DES ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL SURVIENT SUR LES EXPLOITATIONS DE CULTURES ET D'ELEVAGE ET PLUS D'UN QUART EST IMPUTABLE A UN ACCIDENT CARDIO-VASCULAIRE	8
1 - Les exploitations de cultures et d'élevage sont toujours les plus concernées avec 47 % de décès en lien avec un accident du travail	8
2 - Le taux de fréquence des accidents mortels du travail est dans une tendance décroissante depuis 2002	9
3 - Le tiers des décès relevant des accidents du travail concerne les nouveaux embauchés	9
4 - Les accidents mortels surviennent le plus souvent le mercredi	10
5 - Plus d'un accident mortel du travail sur quatre est d'origine cardio-vasculaire	10
6 - Les décès d'origine cardio-vasculaire concernent les salariés de plus de 30 ans	11
V – EN MOYENNE PAR ANNEE, 26 DECES SURVIENNENT LORS D'ACCIDENTS DE TRAJET	11
VI - PARMI LES CINQ DECES CONSECUTIFS A UNE MALADIE PROFESSIONNELLE, TROIS SONT DUS A L'AMIANTE.....	11
Chiffres clés pour la période 2011-2013	12
ANNEXE CATEGORIES DE RISQUE DES SALARIES AGRICOLES.....	13

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Nombre d'ATMP mortels sur les cinq dernières années.....	6
Tableau 2	: Nombre cumulé 2011-2013 de décès selon le type d'accident et le sexe de la victime.....	7
Tableau 3	: Nombre cumulé 2011-2013 de décès selon le type d'accident et l'âge de la victime.....	7
Tableau 4	: Evolution du nombre de décès lors de la circulation routière sur les cinq dernières années.....	8

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	: Répartition des ATMP selon le type d'accident de 2011 à 2012.....	6
Graphique 2	: Age des victimes en 2011-2013 selon le type d'accident.....	7
Graphique 3	: Nombre d'accidents mortels du travail de 2011 à 2013 suivant le secteur d'activité du salarié.....	9
Graphique 4	: Taux de fréquence des accidents mortels du travail de 2002 à 2013	9
Graphique 5	: Répartition du nombre de décès par catégorie d'accidents de travail de 2011 à 2013.....	10

Résumé

Depuis 2011, 85 décès suite à un accident ou une maladie professionnelle sont dénombrés chaque année pour les salariés agricoles

De 2011 à 2013, 254 décès de salariés agricoles, en France métropolitaine, ont été reconnus comme faisant suite à un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle soit une moyenne annuelle de 85 décès.

Les accidents du travail mortels surviennent essentiellement sur les exploitations de cultures et d'élevage et un sur quatre est imputable à un malaise cardio-vasculaire

Les accidents du travail sont à l'origine à eux seuls des deux tiers des décès en lien avec une situation de travail. Leur fréquence, en tendance décroissante depuis plusieurs années, s'établit entre 0,04 et 0,05 accident par million d'heures travaillées de 2011 à 2013.

Le secteur des exploitations de cultures et d'élevage reste le plus touché avec près de la moitié des accidents. Les décès d'origine cardio-vasculaire qui représentent plus du quart des accidents mortels et ceux qui surviennent à l'occasion de l'utilisation d'une machine sont les plus nombreux.

Selon les années, 23 à 31 décès sont dus à un accident de trajet

Sur la période de 2011 à 2013 en moyenne 26 décès imputables à des accidents de trajet sont dénombrés par année. Avec 23 décès enregistrés, le nombre d'accidents mortels de trajet est identique à 2012 alors qu'en 2011, 31 décès étaient reconnus.

Parmi les cinq décès consécutifs à une maladie professionnelle, trois sont dus à l'amiante

Sur la période de 2011 à 2013, cinq salariés agricoles ont été victimes de maladies professionnelles mortelles reconnues. Trois de ces maladies sont dues à l'inhalation de poussières d'amiante.

Télécharger les données au format Excel :



Introduction

Cette étude sur les décès consécutifs à un accident du travail ou une maladie professionnelle (AT/MP) permet de rassembler des informations précises sur les décès, et leurs circonstances, de salariés agricoles de France métropolitaine, (y compris dans les départements de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) dans le cadre de leur travail. Les apprentis, les stagiaires relevant des assurances sociales agricoles (ASA) et les élèves de l'enseignement technique agricole dans le cadre des activités scolaires et périscolaires sont également concernés.

Sources et définitions

■ Sources de données

Les données, présentées ci-après, sont issues des questionnaires d'enquêtes retournés à la Caisse centrale par les MSA et par les Caisses d'assurance-accidents agricoles compétents sur le territoire de l'Alsace-Moselle. Elles concernent les décès survenus de 2011 à 2013. Ces données sont déclinées par type d'AT/MP, par circonstance de survenue, par secteur d'activité, par sexe et âge des victimes.

Ce sont celles mises à jour au début octobre 2014.

Un sous-dénombrement du nombre d'accidents mortels peut-être possible, pour les causes suivantes :

- délai assez long entre l'accident et le décès,
- reconnaissance tardive du lien entre le décès et l'AT/MP,
- enregistrement du décès pas toujours effectué pour des victimes sans ayants-droits.

■ Définitions des indicateurs

■ Nombre de décès

Accident ou maladie aboutissant au décès du salarié au cours de l'année de survenue de cet accident (année de décès pour les maladies)..

■ Taux de fréquence annuel

Nombre de décès par million d'heures de travail déclarées dans l'année de ces décès.

$$\frac{\text{Nombre de décès dans l'année} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$$

■ Champ de la population

Les salariés et assimilés relevant des assurances sociales agricoles sont assurés obligatoirement, depuis le 1^{er} juillet 1973, contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP).

Les salariés agricoles des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin font exception en continuant de bénéficier d'un régime local antérieur. Ils figurent toutefois dans les données présentées.

Sont également assurés par le régime AT/MP des salariés agricoles, les personnes qui participent bénévolement au fonctionnement d'organismes à objet social sans caractère lucratif créés au profit des professions agricoles, les élèves des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles, les salariés de toute société ou groupement créé à compter du 1^{er} janvier 1989 par des organismes professionnels agricoles et les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) sous réserve d'être titulaire d'un contrat de travail dans le cadre d'une activité.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise, correspondant à son activité principale (cf. annexe 1).

I - UN NOMBRE DE DECES DANS LA MOYENNE EN 2013

En France métropolitaine (départements d'Alsace et Moselle compris), sur la période triennale courant de 2011 à 2013, 254 salariés agricoles sont décédés des suites d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle, soit 85 décès en moyenne par an (tableau 1).

L'année 2012 avec 78 décès recensés avait connu une baisse du nombre de décès par rapport aux années précédentes (entre 85 et 94 décès par année). L'année 2013, avec 82 décès recensés en hausse par rapport à 2012 (+ 5,1 %), est proche du nombre moyen de décès sur cinq années (86).

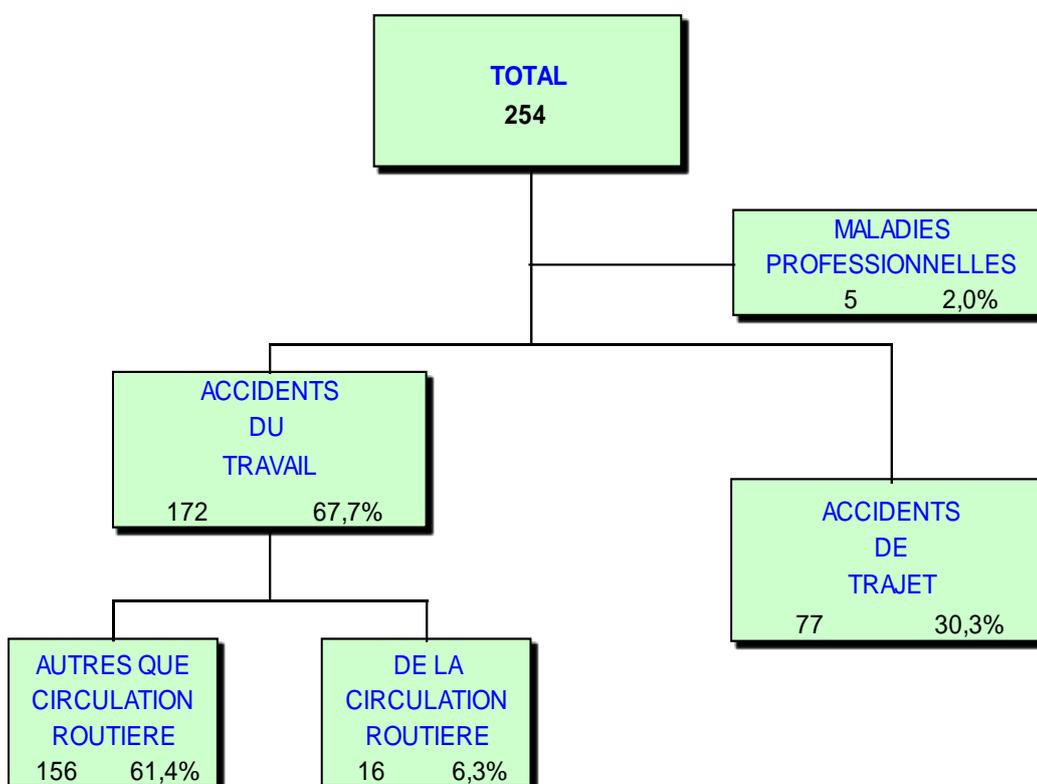
Tableau 1
NOMBRE D'ATMP MORTELS SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

	ANNEES					Moyenne 2011-2013
	2009	2010	2011	2012	2013	
Nombre d'AT/MP mortels	93	85	94	78	82	85

Source : MSA

II - LES DEUX TIERS DES DECES SURVIENNENT A LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL SUR LA PERIODE DE 2011 A 2013, 67,7 % DES PERSONNES DECEDEES RELEVANT D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, 30,3 % D'UN ACCIDENT DE TRAJET ET 2,0 % D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE (GRAPHIQUE 1).

Graphique 1
REPARTITION DES AT/MP MORTELS SELON LE TYPE D'ACCIDENTS – DE 2011 A 2013



Source : MSA

Les victimes (tous types AT/MP) sont essentiellement masculines (90,6 % pour la période 2011-2013) (tableau 2).

Une partie de l'explication relève du partage des valeurs du travail par genre. Les femmes, concentrent seulement 36,2% du volume total annuel d'heures travaillées pour les salariés agricoles. Elles ne représentent également que 38,6 % du nombre de salariés agricoles (source : tableaux de bord du salariat agricole de la Ders).

De plus diverses enquêtes montrent globalement que les accidents du travail mortels sont des « évènements très majoritairement masculins » (exemple étude InVS : dans 94 % des accidents de travail mortels, la victime est un homme).

Tableau 2
NOMBRE CUMULE 2011-2013 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET LE SEXE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Tous types AT/MP		Heures travaillées
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
Homme	161	93,6%	64	83,1%	5	100,0%	230	90,6%	63,8%
Femme	11	6,4%	13	16,9%	0	0,0%	24	9,4%	36,2%
Total	172	100%	77	100%	5	100%	254	100%	100%

Source : MSA

L'âge des victimes varie de 15 ans à 74 ans pour les accidents du travail et de trajet et de 54 à 72 ans pour les maladies professionnelles (tableau 3). L'âge moyen des victimes sur les trois années est de 40 ans et 3 mois avec un âge médian égal à 42 ans (graphique 2). Pour les accidents du travail la moitié des victimes est âgée de moins de 45 ans et pour les accidents de trajet de moins de 28 ans.

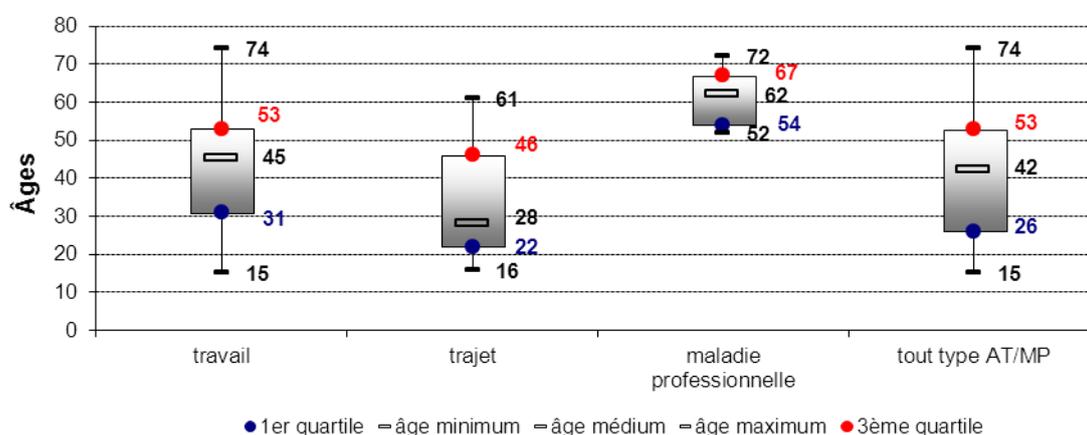
Tableau 3
NOMBRE CUMULE 2011-2013 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT ET L'AGE DE LA VICTIME

	Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		Heures travaillées
	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	Nombre de décès	%	%
moins de 30 ans	39	22,7%	39	50,6%	0	0,0%	31,2%
de 30 à 39 ans	23	13,4%	9	11,7%	0	0,0%	22,4%
de 40 à 49 ans	45	26,2%	14	18,2%	0	0,0%	24,3%
de 50 à 59 ans	52	30,2%	12	15,6%	s	s	20,0%
60 ans et plus	13	7,6%	3	3,9%	s	s	2,1%
Total	172	100%	77	100%	5	100%	100%

S : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Source : MSA

Graphique 2
AGE DES VICTIMES EN 2011-2013 DE DECES SELON LE TYPE D'ACCIDENT



Source : MSA

III - LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE SONT A L'ORIGINE DE PLUS DU TIERS DES DECES DE 2011 A 2013

De 2011 à 2013, le nombre annuel d'accidents mortels de la circulation routière (travail + trajet) demeure assez stable avec 26 à 33 décès selon les années, soit une moyenne de 30 par an (tableau 4).

Sur ces trois années cumulées, la part de ces accidents de circulation routière dans le total des décès s'établit à 35,8 % et elle diminue chaque année (40,4 % pour 2011, 34,6 % pour 2012 et 31,7 % pour 2013).

Avec 89,0 % des décès survenus sur les voies publiques de circulation, les victimes sont essentiellement des conducteurs de véhicules ou de machines (voiture, deux-roues, tracteur, ...) avec en moyenne 27 accidents par an, les autres accidentés étant soit des passagers de véhicules, soit des personnes se déplaçant à pied.

Les accidents routiers lors de l'utilisation d'un deux-roues représentent près du tiers des accidents (31,9 %), dont un tiers avec des utilisateurs âgés de moins de 22 ans.

Tableau 4
EVOLUTION DU NOMBRE DE DECES LORS DE LA CIRCULATION ROUTIERE SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES

		ANNEES					Moyenne 2011-2013
		2009	2010	2011	2012	2013	
Accidents du travail et de trajet	hors circulation routière	57	51	54	48	56	53
	de la circulation routière	33	30	38	27	26	30

Source : MSA

IV - PRES DE LA MOITIE DES ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL SURVIENT SUR LES EXPLOITATIONS DE CULTURES ET D'ELEVAGE ET PLUS D'UN QUART EST IMPUTABLE A UN ACCIDENT CARDIO-VASCULAIRE

Le nombre d'accidents du travail mortels est de 172 sur trois ans, soit 57 décès en moyenne par année, et représente 67,7 % du total des décès.

1 - Les exploitations de cultures et d'élevage sont toujours les plus concernées avec 47 % de décès en lien avec un accident du travail

Sur la période 2011 à 2013, près de la moitié (47,1 %) des décès sont dus à des accidents survenant dans les **exploitations de cultures et d'élevage**, soit 27 en moyenne par année (graphique 3).

Dans ce domaine d'activité, 35,8 % des accidents mortels concernent les salariés des **cultures spécialisées**. Les **exploitations de cultures et d'élevage non spécialisés**, avec 27,2 % des décès et la **viticulture**, avec 21,0 %, connaissent également un taux élevé.

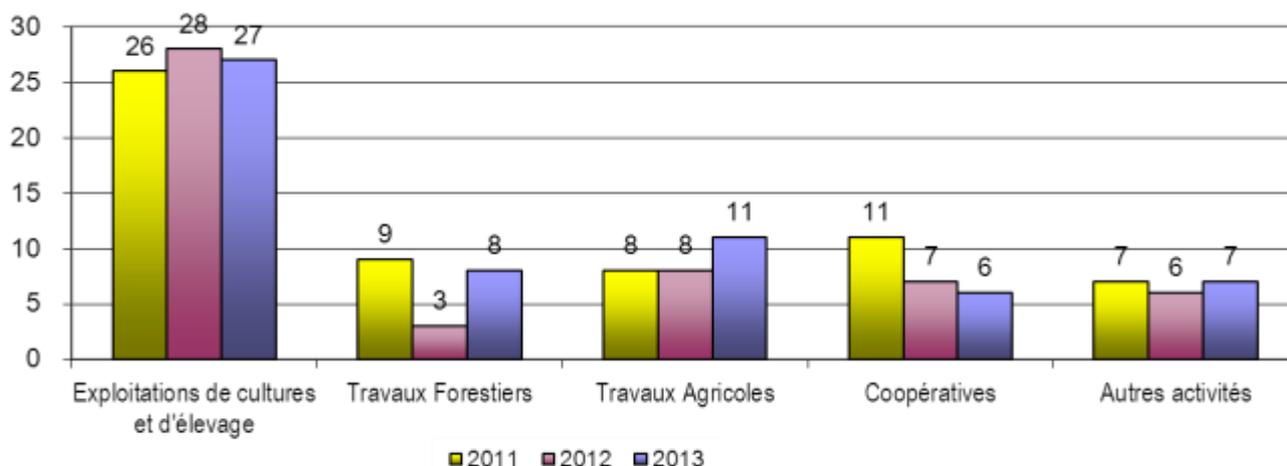
Au sein **des coopératives agricoles**, près de huit accidents mortels sont enregistrés en moyenne par année. Ils surviennent principalement dans les coopératives de **stockage, conditionnement des produits agricoles**, (sept décès), **d'approvisionnement en produits divers** (six décès) **et de traitement des produits laitiers** (quatre décès).

Pour les travaux agricoles, les salariés des **entreprises des jardins, du paysagisme et du reboisement** ont également une forte mortalité avec 19 décès survenus sur la période de 2011 à 2013.

Pour les secteurs **des travaux forestiers** (principalement les **exploitations de bois**), sept décès sont enregistrés en moyenne par année.

Télécharger les données au format Excel : 

Graphique 3
NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL DE 2011 A 2013
SUIVANT LE SECTEUR D'ACTIVITE DU SALARIE



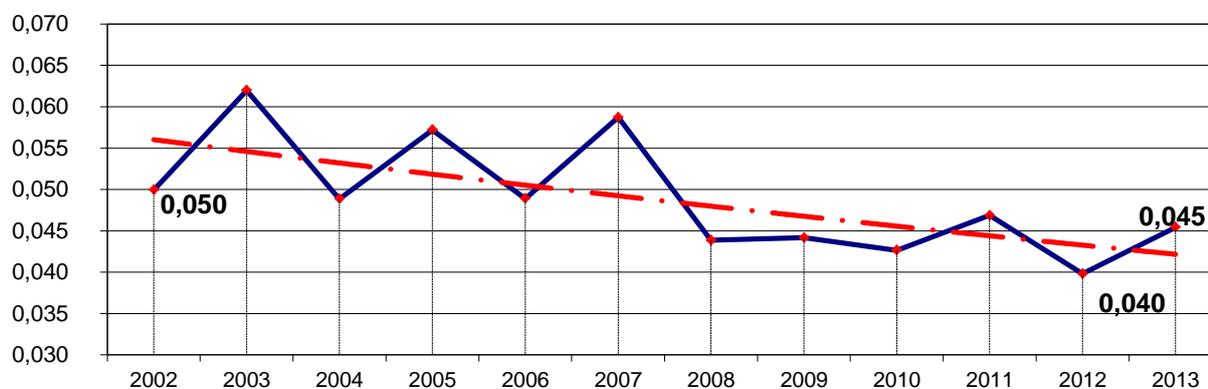
Autres activités : artisanat rural ; organismes professionnels ; activités diverses

Source : MSA

2 - Le taux de fréquence des accidents mortels du travail est dans une tendance décroissante depuis 2002

Depuis 2002, le taux de fréquence (nombre d'accidents mortels par million d'heures déclarées) des accidents mortels du travail est très fluctuant, il s'inscrit toutefois dans une tendance nettement décroissante, malgré une hausse en 2013 par rapport à 2012 (+14,1 %) (graphique 4).

Graphique 4
TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL
DE 2002 A 2013



Unité : accidents mortels par million d'heures déclarées (élèves non compris car il n'y a pas d'heures travaillées pour ceux-ci)

Source : MSA

3 - Le tiers des décès relevant des accidents du travail concerne les nouveaux embauchés

Les salariés ayant une faible ancienneté dans l'entreprise (moins d'un an d'ancienneté) sont les plus touchés par les accidents du travail. Ils représentent un tiers des victimes sur les trois dernières années cumulées (2011 à 2013).

Les personnes embauchées depuis moins d'un mois représentent à elles seules 19,2 % des victimes et parmi ces dernières, la moitié a moins de trois jours d'ancienneté dans l'entreprise.

Les salariés d'au moins 20 ans d'ancienneté représentent une autre catégorie à risque totalisant 12,8 % des accidentés.

4 - Les accidents mortels surviennent le plus souvent le mercredi

Pour les trois années cumulées, le mercredi est le jour le plus accidentogène de la semaine avec le quart des accidents mortels survenus ce jour là.

La répartition selon le mois de survenue de l'accident est fluctuante suivant les années. Le cumul des accidents sur trois années, indique une plus forte accidentologie pour le mois d'octobre, avec 12,2 % des accidents et le mois de septembre avec 10,5 %.

Pour ces deux mois, les secteurs concernés par les accidents mortels sont très divers et rien n'indique que cette plus forte mortalité soit liée à des travaux cycliques (labour, vendanges ...) ou à l'emploi de travailleurs saisonniers.

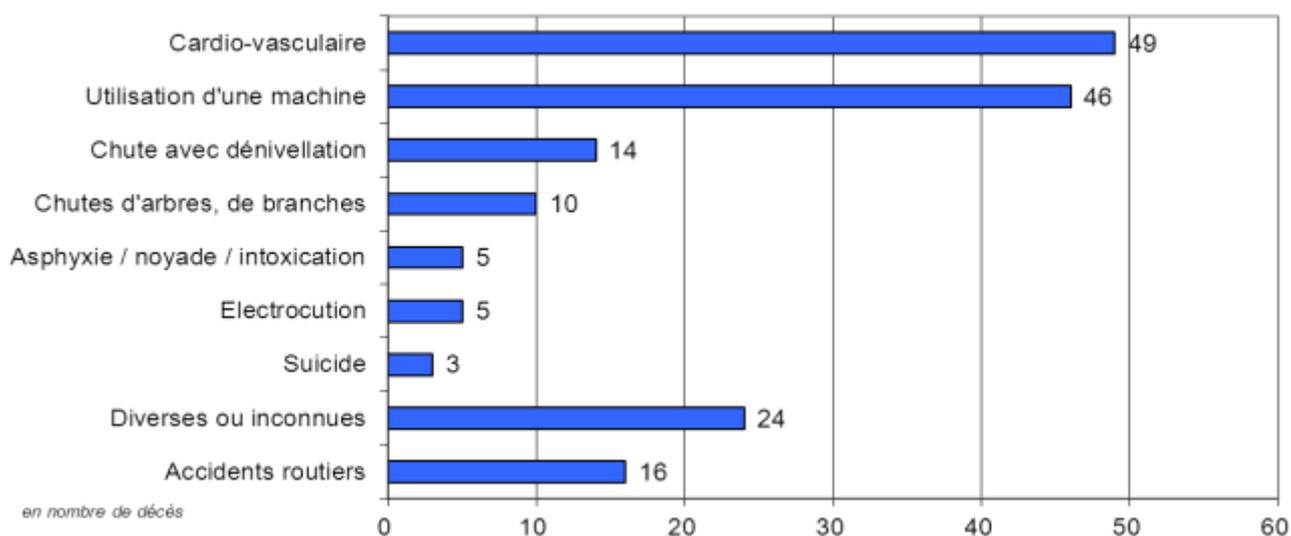
5 - Plus d'un accident mortel du travail sur quatre est d'origine cardio-vasculaire

Les décès d'origine cardio-vasculaire (hors circulation routière) sont les plus nombreux avec 49 accidents de 2011 à 2013, dont 20 cas en 2011 et en 2012, avec une baisse en 2013 pour seulement 9 décès recensés (graphique 5).

Ils représentent, en moyenne 28,5 %, des accidents mortels du travail.

Les employés des secteurs des **cultures spécialisées** (neuf décès) et des **cultures et élevage non spécialisés** et de la **viticulture** (sept décès) sont particulièrement concernés par ce type de décès.

Graphique 5
REPARTITION DU NOMBRE DE DECES PAR CATEGORIES D'ACCIDENTS
DU TRAVAIL DE 2011 A 2013



Source : MSA

Beaucoup d'accidents de travail mortels (hors circulation routière) ont également lieu lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé : 39 pour la période de 2010 à 2012 soit en moyenne un accident sur quatre (26,7 %).

De 2011 à 2013, seize décès sont survenus sur la route dans le cadre du travail, (donc hors trajet habituel) soit une moyenne de six par année. Ils sont au nombre de quatre en 2010 pour 7,4 % des décès de l'année, sept en 2011 pour 11,7 %, et cinq en 2012 pour 10,2 %.

Sur les trois années, quatorze décès font suite à des chutes avec dénivelation (hors chute depuis un animal, un matériel ou une machine) dont huit depuis un élément de bâtiment (quatre lors de travaux réalisés pour des toitures).

Les salariés agricoles tués du fait d'une chute d'arbre ou de branches représentent 5,8 % des accidentés du travail.

Sur la période 2011 à 2013, cinq décès sont dus à une asphyxie par ensevelissement sous des

produits agricoles lors de travaux dans ou à proximité de silos.

De même, cinq autres décès concernent des personnes électrocutées, dont quatre à la suite d'un contact d'un matériel (tuyau d'irrigation, échenilloir) ou d'une machine (nacelle) avec une ligne électrique aérienne.

Egalement, trois décès ont été identifiés comme consécutifs à un suicide de la victime dans le cadre de son activité professionnelle.

6 - Les décès d'origine cardio-vasculaire concernent les salariés de plus de 30 ans

Les accidents mortels du travail survenus lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé concernent toutes les classes d'âges (tableau 5).

Les accidents cardio-vasculaires touchent les plus de 30 ans, ce qui est normal car la probabilité d'une mortalité à la suite de ce type de malaise augmente avec l'âge de la victime.

En revanche, les décès par électrocution sont dénombrés pour des victimes âgées de 22 à 45 ans.

V – EN MOYENNE PAR ANNEE, 26 DECES SURVIENNENT LORS D'ACCIDENTS DE TRAJET

Avec 23 décès, le nombre d'accidents de trajet mortels en 2013 est identique à 2012, alors qu'en 2011, 31 accidents étaient enregistrés. Sur la période de 2011 à 2013, 77 accidents de trajet mortels sont dénombrés, soit une moyenne de 26 accidents par année, pour 30,3 % du total des décès tous types confondus.

Les accidentés sont des personnes relativement jeunes. En effet, sur les trois ans, la moitié des victimes de ce type d'accident sont âgées de moins de 30 ans. Cette proportion est toutefois variable suivant les années, avec 61,3 % en 2011, 47,8 % en 2012 et 39,1 % en 2013.

Pour 45,5 % des victimes, les accidents mortels de trajet surviennent en matinée entre 6 heures et 9 heures, pour 11,7% en journée de 12 heures 30 à 13 heures 30 et également pour 16,9 % en fin d'après-midi dans la tranche horaire de 18 heures à 19 heures, ce qui correspond aux heures de trajets d'arrivée, aux heures de repas du midi et aux heures de trajet de départ.

Avec 35 victimes de 2011 à 2013, les secteurs du **domaine d'activité des exploitations de cultures et d'élevage** sont les plus concernées par les accidents mortels de trajet (graphique 6). Pour ces secteurs d'activités, les accidents représentent en moyenne 45,5 % du total des accidents mortels de trajet.

Parmi ces secteurs, les exploitations de **cultures spécialisées**, avec onze décès, suivies par les **exploitations viticoles** avec dix décès .

Sur les quinze accidents mortels survenus dans le **domaine des travaux agricoles**, douze concernent les **entreprises de jardins, paysagistes et de reboisement**.

Parmi les neuf décès survenus dans des coopératives agricoles cinq concernent la seule année 2012.

De 2011 à 2013, huit décès ont concerné les organismes professionnels agricoles dont la moitié pour le Crédit Agricole.

VI - PARMIS LES CINQ DECES CONSECUTIFS A UNE MALADIE PROFESSIONNELLE, TROIS SONT DUS A L'AMIANTE

De 2011 à 2013, cinq décès survenus à la suite d'une maladie professionnelle sont recensés, dont trois consécutifs à l'inhalation de poussières d'amiante (tableaux de maladies du régime agricole n° 47 et n° 47 bis).

Télécharger les données au format Excel : 

Chiffres clés pour la période 2011-2013

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">◆ 254 salariés sont décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle.◆ Deux tiers (172) sont survenus à la suite d'un accident du travail et un tiers (77) à la suite d'un accident de trajet.◆ Cinq décès font suite à une maladie professionnelle dont trois consécutifs à l'inhalation de poussières d'amiante.◆ Les hommes, avec 91 % des décès, sont les plus touchés.◆ L'âge moyen des victimes est de 40 ans et trois mois.◆ Un tiers des décès est dû à des accidents de circulation routière.◆ Les exploitations de cultures et d'élevages sont très concernées par les accidents mortels du travail avec 47 % des décès. | <ul style="list-style-type: none">◆ Le taux de fréquence des accidents du travail, avec 0,045 accident pour un million d'heures travaillées en 2013, reste dans une tendance décroissante depuis 2002.◆ Un tiers des décès concernent les nouveaux embauchés depuis moins d'un an.◆ Un décès sur quatre est d'origine cardiovasculaire et également un sur quatre est survenu lors de l'utilisation d'une machine (fixe ou mobile) ou d'un outil motorisé.◆ 26 accidents mortels de trajet en moyenne par année entre 2011 et 2013.◆ Près de la moitié des victimes d'accident de trajet sont âgées de moins de 30 ans.◆ La moitié des accidents de trajet concerne les secteurs des exploitations de cultures et d'élevage. |
|---|---|

Sigles cités :

- ASA : Assurances sociales agricoles
AT/MP : Accidents du travail – maladies professionnelles
DERS : Direction des études, des répertoires et des statistiques
InVS : Institut de veille sanitaire
MSA : Mutualité sociale agricole

Bibliographie :

- « Des indicateurs en santé au travail – Les accidents mortels d'origine professionnelle en France » Institut de veille sanitaire (InVS), septembre 2011.

ANNEXE

CATEGORIES DE RISQUE DES SALARIES AGRICOLES

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles

CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2

- 110 - Cultures spécialisées
- 120 - Champignonnières
- 130 - Elevage spécialisé de gros animaux
- 140 - Elevage spécialisé de petits animaux
- 150 - Entraînement, dressage, haras
- 160 - Conchyliculture
- 170 - Marais salants
- 180 - Cultures et élevage non spécialisés
- 190 - Viticulture
- Personnel de bureau : codes risques AT 111, 121, 131, 141, 151, 161, 171, 181 et 191

TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3

- 310 - Sylviculture
- 320 - Gemmage
- 330 - Exploitations de bois
- 340 - Scieries fixes
- Personnel de bureau : codes risques AT 311, 321, 331 et 341.

ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4

- 400 - Entreprises de travaux agricoles
- 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement
- Personnel de bureau : codes 401 et 411.

ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5

- 500 - Artisans du bâtiment
- 510 - Autres artisans ruraux
- Personnel de bureau : codes 501 et 511.

COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7

- 600 - Stockage et conditionnement (à l'exception des fleurs, fruits ou légumes)
- 610 - Approvisionnement
- 620 - Traitement des produits laitiers
- 630 - Traitement de la viande
- 640 - Conserverie des produits autres que la viande
- 650 - Vinification
- 660 - Insémination artificielle
- 670 - Sucrierie, distillerie
- 680 - Meunerie, panification
- 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes
- 760 - Traitement des viandes de volailles
- 770 - Coopératives diverses
- Personnel de bureau : codes risque AT 601, 611, 621, 631, 641, 651, 661, 671, 681, 691, 761 et 771.

ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8

- 801 - Mutualité agricole
- 811 - Crédit agricole
- 821 - Autres organismes
- 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) Personnel statutaire
- 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) Personnel temporaire

ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9

- 900 - Gardes-chasse et gardes-pêche
- 910 - Jardiniers, gardes forestiers
- 920 - Remplacement, travail temporaire, etc.
- 940 - Membres bénévoles
- 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle
- 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés à l'article 1144 du Code rural (11°)
- 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT)
- ---4 - Apprentis
- ---5 - Etablissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle
- Personnel de bureau : codes risques AT 901, 911, 921, 941, 951 et 971.

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore